



Agir pour le Milan royal

Un joyau du patrimoine européen
à préserver

L'essentiel du plan national d'actions
2018-2027



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologie-solidaire.gouv.fr



Sommaire



Milan royal © Fabrice Cahez

Partie I : Le Milan royal

Description	3
Biologie et écologie	4
Effectifs, répartition et tendances	5
Menaces et statuts	7

Partie II : Stratégie de conservation et plan d'actions

Pourquoi un deuxième plan national d'actions ?	9
Enjeux et objectifs du plan	9
Les actions du plan	10

Animateur national

LPO France

Fonderies royales
8 rue du docteur Pujos
17 305 ROCHEFORT Cedex
05 46 82 12 34
lpo@lpo.fr

DREAL coordinatrice

DREAL Grand Est

14 rue du bataillon de marche
n°24 - BP 81005/F
67 070 STRASBOURG Cedex
03 88 13 05 00

Les partenaires

- les associations de protection de la nature et leurs réseaux de bénévoles
- les établissements publics, techniques et scientifiques
- les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale
- les socioprofessionnels

Retrouvez l'intégralité du Plan national d'actions en faveur du Milan royal ainsi que toute l'actualité « Milan royal » sur <http://rapaces.lpo.fr/milan-royal>



PARTIE I LE MILAN ROYAL



« Merveilleux voilier d'exploration, le Milan royal cherche tout autre chose que la vitesse. Il flâne, plane et louvoie au-dessus des terrains découverts, le gouvernail de la queue sans cesse en action... » P. Géroutet

Description

Le Milan royal *Milvus milvus* est un rapace diurne de grande taille, facilement identifiable : sa longue queue triangulaire et profondément échan-crée, sa tête blanchâtre, son plumage brun roux dessus et roux rayé de brun dessous à l'exception de deux taches blanches situées au niveau des poignets le caractérisent.

Les jeunes et les immatures se distinguent des adultes par leur plumage nettement plus clair sur le dessous et mieux marqué sur le dessus.

Ses longues ailes et sa grande queue lui donnent une silhouette élancée et lui confèrent une allure en vol aisée et élégante.



Milan royal adulte © Philippe Baffie

« Royal certes par l'élégance de ses allures et par les vives couleurs de son plumage, c'est un des plus beaux rapaces d'Europe. » P. Géroutet

TAILLE : 59 à 66 cm
ENVERGURE : 145 à 165 cm
POIDS : 800 à 1050 g (mâle) ;
950 à 1300 g (femelle)

ATTENTION : ne le confondez pas avec le Milan noir ou la Buse variable.



Milan royal



Milan noir



Buse variable



Habitat du Milan royal © Romain Riols

Biologie et écologie

Reproduction

Le Milan royal est **exclusivement arboricole**. Il reprend souvent les anciens nids de corvidés ou d'autres rapaces pour y déposer sa ponte mais il peut très bien construire son nid lui-même.

En France continentale, la ponte composée de 2 à 3 œufs (rarement 1 ou 4) est déposée entre le 20 mars (pour les couples les plus précoces) et le 15 avril ; en Corse, les pontes ont généralement lieu près de 2 semaines plus tôt. Les jeunes voient le jour après 33 jours d'incubation, soit entre début et mi-mai. Fin mai à fin juin constitue une période d'intense activité pour les adultes nicheurs. Âgés d'une cinquantaine de jours, les jeunes commencent à s'exercer au vol et se déplacer sur les branches voisines du nid. Début juillet, la plupart d'entre eux ont déjà effectué leur premier vol. A la fin du mois, certains seront à plusieurs dizaines de kilomètres du nid tandis que d'autres seront encore à proximité début août. En août, la famille se disperse avant de migrer séparément. Le Milan royal se reproduit pour la première fois à l'âge de 2 ou 3 ans.

Habitat

Le Milan royal est une espèce typique des zones agricoles de polyculture et d'élevage. Il fréquente des milieux composés à la fois de zones ouvertes, où il trouve sa nourriture, et de zones boisées utilisées pour l'installation de son nid. Il niche de la plaine jusqu'à l'étage montagnard mais ne dépasse que rarement la zone des 1 000 mètres d'altitude. En France, les densités moyennes de population sont de l'ordre de 6 à 8 couples aux 100 km². Des secteurs favorables peuvent toutefois abriter des densités plus importantes. C'est le cas notamment dans certains secteurs corses, pyrénéens ou encore auvergnats, où les densités atteignent 12 à 27 couples aux 100 km².

En dehors de la saison de reproduction, le Milan royal est une espèce grégaire qui forme des dortoirs regroupant plusieurs dizaines voire centaines d'individus. Ces dortoirs sont situés dans de petits boisements, bosquets ou alignements d'arbres, généralement à proximité de fermes ou hameaux leur assurant une certaine tranquillité.

ATTENTION

*La période critique durant laquelle le Milan royal est très sensible au dérangement sur son site de nidification s'étend du 15 février au 15 juillet, et plus particulièrement **entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juin** (couvrant la période de ponte aux 15 premiers jours de vie des jeunes).*

De par son mode de chasse, le Milan royal affectionne les zones ouvertes. Il est ainsi absent des régions très boisées ou des bocages très denses et fermés.

Le Milan royal est très philopatride : les oiseaux viennent nicher à quelques kilomètres de leur site de naissance.

Régime alimentaire

Le Milan royal est une espèce très opportuniste. Son régime alimentaire est très varié et dépend des conditions locales. Si les micromammifères constituent la base de son alimentation, il se nourrit également d'oiseaux et d'invertébrés, tout particulièrement de lombrics. Il est également charognard et consomme donc volontiers des restes d'animaux domestiques, récupérés à l'état de déchets sur les décharges, aux abords des élevages, ou sauvages, trouvés notamment en patrouillant le long des routes. En outre, il pratique aussi souvent le kleptoparasitisme en dérobant la nourriture à d'autres oiseaux, essentiellement rapaces et corvidés.

Le Milan royal joue un rôle positif sur la régulation des populations de micromammifères et notamment de campagnols terrestres. Il est un véritable allié des agriculteurs.

Migration

Le Milan royal est un migrateur partiel. Les populations les plus nordiques et les plus continentales (nord-est de la France) sont majoritairement migratrices et traversent l'Europe occidentale pour aller hiverner majoritairement en Espagne. Les populations les plus méridionales et insulaires (Corse) sont globalement sédentaires. Les populations de Suisse et du Massif central sont partiellement migratrices, avec une tendance à la sédentarisation tant que les conditions météorologiques ne les obligent pas à partir plus au sud.

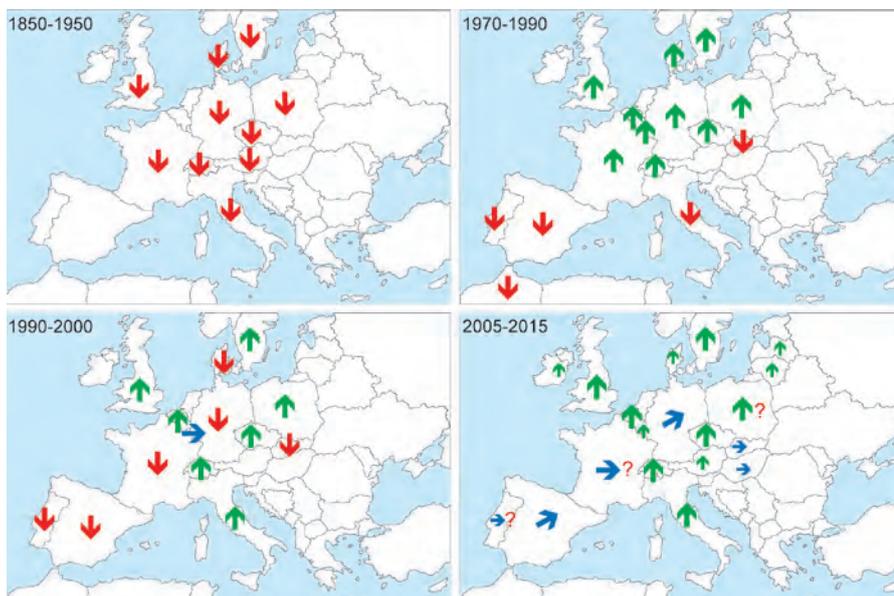
La France occupe une position privilégiée pour l'étude de la migration puisque la quasi-totalité de la population mondiale y transite pour rejoindre les zones d'hivernage de la moitié sud du pays et surtout d'Espagne. La migration pré-nuptiale débute dès janvier, le passage le plus intense se situant en février-mars. La migration post-nuptiale, quant à elle, démarre dès août-septembre pour culminer en octobre.

Effectifs, répartition et tendances

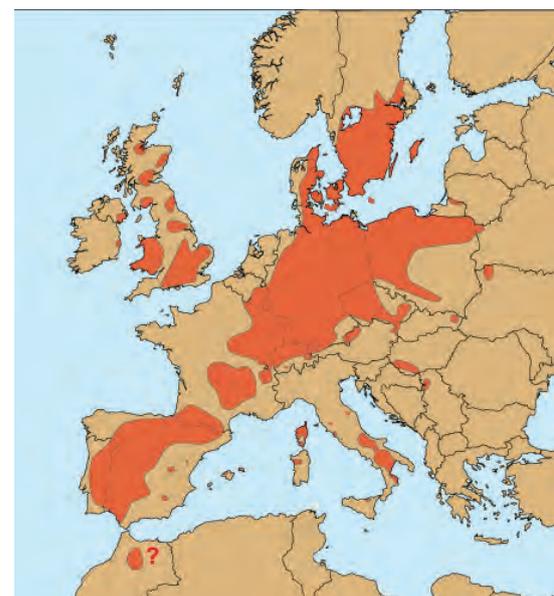
Le Milan royal est, avec l'Aigle ibérique, la seule espèce de rapace endémique à l'Europe. Autrement dit, sa répartition mondiale est européenne.

En Europe

La moitié de la population mondiale, estimée à seulement 26 500 – 30 700 couples, niche en Allemagne. L'Allemagne, l'Espagne, la France, la Suisse et la Suède abritent environ 85 % de la population mondiale. En ajoutant la Grande-Bretagne et la Pologne, on atteint 95 % de la population totale.



Tendances des populations nicheuses dans les différents pays européens (Aebischer)



Carte de répartition du Milan royal en 2016 (Aebischer)

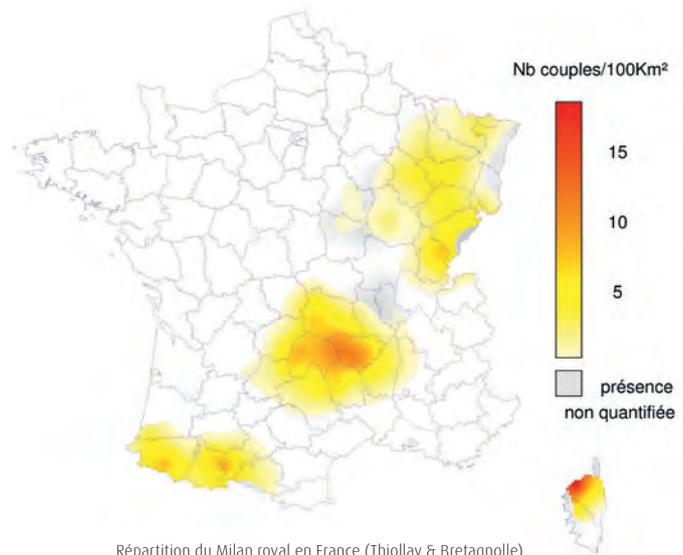


En France

La France à elle seule héberge la deuxième population nicheuse après l'Allemagne et la seconde population hivernante après l'Espagne.

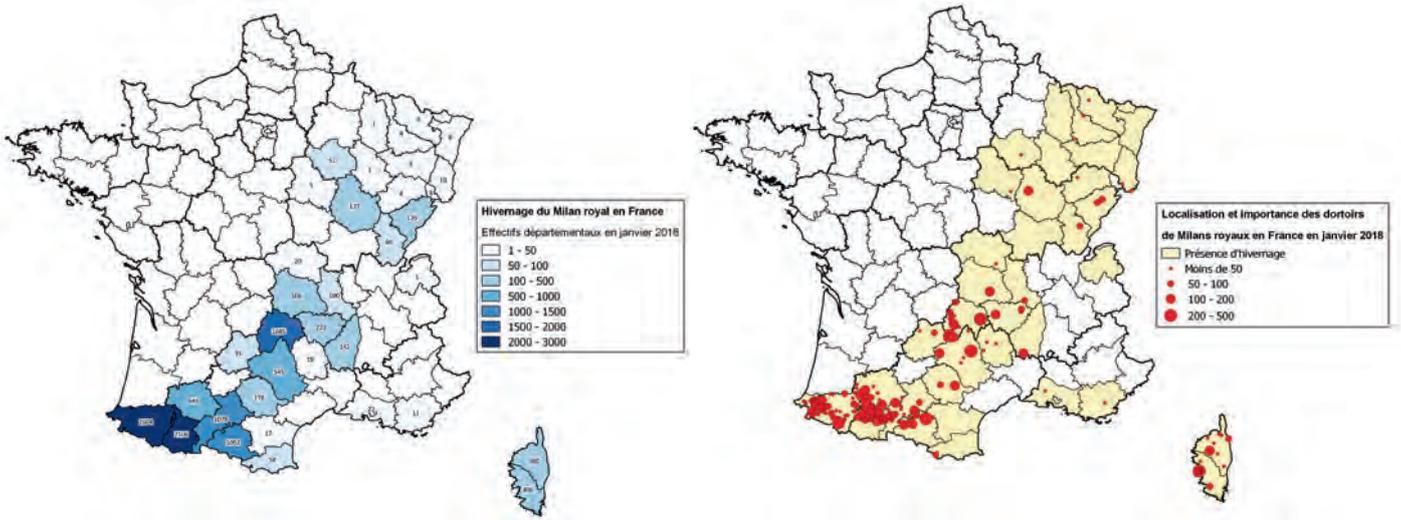
Reproduction

Après plusieurs déclin successifs, dans les années 90 puis 2000 pour les plus récents, la population nicheuse française semble aujourd'hui avoir retrouvé une certaine stabilité. L'estimation la plus récente de la population nicheuse (enquête 2008) fait état de 2 700 couples en France.



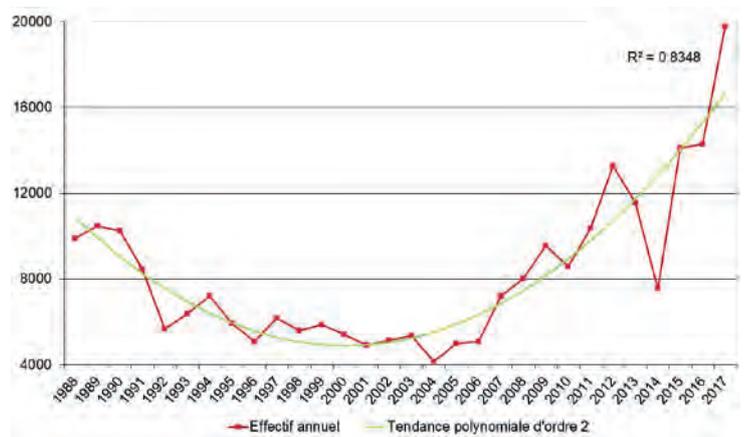
Hivernage

En hiver, les milans royaux se regroupent en dortoirs. Les comptages simultanés des dortoirs hivernaux, organisés chaque année, en janvier, depuis plus de 10 ans, ont permis d'affiner les connaissances sur les effectifs et la répartition de l'espèce en hiver. Plus de 10 000 milans royaux, réunis en 180 à 250 dortoirs, selon les années, hivernent maintenant en France.



Migration

Le suivi des migrateurs sur les cols pyrénéens a mis en évidence un déclin important et régulier des effectifs de milans royaux jusqu'au début des années 2000, période à partir de laquelle la tendance s'est inversée radicalement, à tel point que depuis 2012, un record de migrateurs est enregistré chaque année. Ainsi, plus de 19 000 milans royaux ont été recensés à l'automne 2017 quand à peine 5 000 étaient comptés en 2000.





Habitat du Milan royal © Romain Riols

Menaces et statuts

Si les pressions qui pèsent sur le Milan royal sont multiples et varient selon les régions et les périodes de l'année, toutes sont liées aux activités humaines. Elles sont à l'origine des différents déclin de l'espèce et de la constriction de son aire de répartition.

Diminution et dégradation de l'habitat

Les milieux prairiaux ont considérablement régressé en France en raison de la mise en culture des prairies et de l'enfrichement par abandon de l'exploitation dans certaines régions. A cette diminution et fragmentation de l'habitat s'ajoute une dégradation de sa qualité entraînant une réduction de la quantité et de l'accessibilité des ressources alimentaires.

Empoisonnement

Les empoisonnements constituent la première cause de mortalité directe du Milan royal. Son comportement alimentaire le rend particulièrement vulnérable à l'utilisation de produits chimiques toxiques, qu'ils soient autorisés (ex. bromadiolone) ou qu'ils soient interdits mais encore très largement employés pour la constitution d'appâts empoisonnés destinés aux prédateurs (ex. carbofuran).

Collision avec des éoliennes

Peu de cas de collisions de milans royaux avec des éoliennes sont recensés en France et pour cause, peu de parcs éoliens sont actuellement implantés au sein de son aire de répartition. Les cas sont néanmoins en augmentation ces dernières années. Aussi, les retours d'expérience dans les pays voisins ainsi que la politique française en matière de transition énergétique amènent à considérer les éoliennes comme un risque à prendre en compte pour l'espèce.

Percussion avec des lignes électriques et électrocution

Les lignes électriques sont responsables de la mort de nombreux grands rapaces. Faute de prospections systématiques et compte tenu de la disparition rapide des cadavres, consommés par les prédateurs, l'électrocution et les collisions avec le réseau électrique sont considérées, pour le Milan royal, comme une menace *a priori* faible ou mal évaluée.



Pullulation de campagnols terrestres © Romain Riols



Milan royal empoisonné © Roland Gissinger



Milan royal, victime des éoliennes © Christian Itty



Tir

Passant de longues heures à voler lentement à basse altitude, au-dessus des prairies, près des hameaux, le Milan royal est une cible facile. Le tir est d'ailleurs la première cause d'accueil des milans royaux dans les centres de soins en France.

Collision avec des véhicules

Si les routes sont meurtrières pour de nombreuses espèces, elles le sont particulièrement pour le Milan royal. En cause, son mode de prospection alimentaire et son intérêt pour les cadavres d'animaux tués sur les routes ou en bordure. Par ailleurs, des individus affaiblis et à la vigilance réduite du fait d'une intoxication sont également plus à même d'être percutés par des véhicules.

Dérangement

L'exploitation forestière, les travaux agricoles ou bien encore le passage répété d'engins motorisés ou de promeneurs à proximité des aires de nidification sont les principales sources de dérangement susceptibles de provoquer un échec de reproduction.

Fermeture des décharges

Le Milan royal fréquente volontiers les décharges à ciel ouvert, dans lesquelles il trouve facilement de la nourriture, en particulier en hiver. La fermeture progressive de ces sites pourrait avoir des conséquences importantes sur la survie de l'espèce. D'un autre côté, la nourriture qu'il y trouve est assez souvent contaminée et il y absorbe aussi des éléments potentiellement dangereux (plastiques, etc.).

Statut légal

En France, le Milan royal comme tous les rapaces figure sur la liste des espèces protégées. Au niveau européen, il est inscrit en annexe I de la directive Oiseaux et en annexe II de la convention de Berne, ce qui lui confère le statut d'espèce strictement protégée.

Le milan est aussi inscrit en annexe II de la convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Statut de conservation

Le Milan royal est considéré comme quasi menacé sur la liste rouge mondiale des espèces menacées de l'UICN. L'espèce est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises. En France, l'UICN classe le Milan royal comme une espèce menacée dans la catégorie vulnérable aussi bien pour les populations nicheuses que pour les populations hivernantes.



Rassemblement de milans royaux en hiver en Suisse © Adrian Aebischer



PARTIE II STRATÉGIE DE CONSERVATION ET PLAN D' ACTIONS

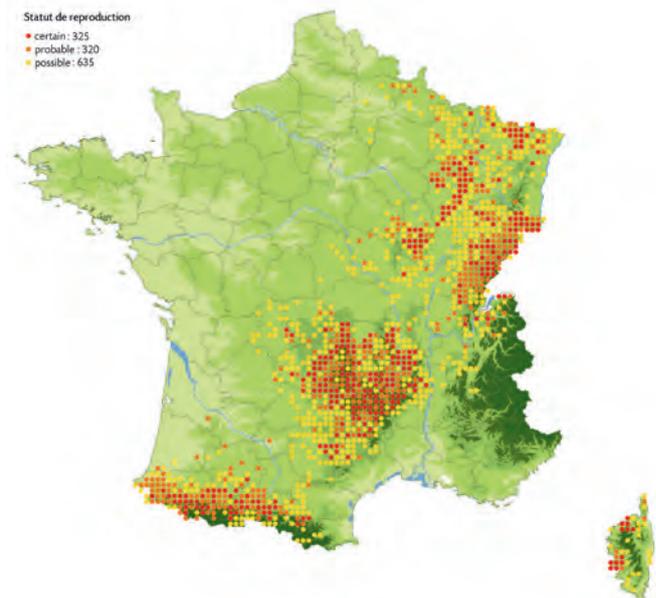
Pourquoi un deuxième Plan national d' actions ?

Au début des années 90, le Milan royal a connu, en France, une chute brutale de ses effectifs et une réduction de son aire de répartition. Alerté par la LPO, le ministère en charge de la protection de la nature a lancé, pour 5 ans (2003-2007), un plan national de restauration destiné à stopper le déclin des effectifs et à restaurer les populations. Malgré les actions entreprises et quelques succès enregistrés, l'espèce demeure dans un mauvais état de conservation. Au regard de ses engagements internationaux en faveur de la biodiversité et des obligations communautaires, la France se doit donc de poursuivre et renforcer ses actions en vue d'améliorer l'état de conservation de ce rapace. Un second Plan national d' actions est ainsi lancé en 2018 pour 10 ans.

Le double objectif de ce nouveau plan national d' actions est de consolider les noyaux de population existants et de retrouver une population viable* à l' échelle de l' aire de répartition indiquée par l' atlas des oiseaux nicheurs de 1994.



Répartition du Milan royal entre 1985 et 1989 (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994)



Répartition actuelle du Milan royal (Atlas des oiseaux nicheurs de France, 2015)

Enjeux et objectifs du plan

Les enjeux principaux de cette stratégie sont de :

- faire progresser les connaissances sur l'espèce afin de mettre en place et d'améliorer les actions de conservation ;
- rétablir un état de conservation favorable dans les bastions de l'espèce ;
- étendre l'aire de répartition du Milan royal au-delà de ces bastions ;
- contribuer au maintien ou à l'amélioration des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et du paysage ;
- sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par la conservation du Milan royal en France et rechercher une collaboration en Europe.

* Une population viable s'entend comme une population dont les effectifs et les paramètres démographiques sont tels qu'elle puisse résister aux fluctuations d'origine naturelle.



CE PLAN D'ACTION COMPREND SIX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- OBJECTIF 1 :** favoriser la prise en compte du plan d'actions dans les politiques publiques ;
- OBJECTIF 2 :** améliorer les connaissances ;
- OBJECTIF 3 :** maintenir, améliorer et restaurer l'habitat – étendre l'aire de répartition ;
- OBJECTIF 4 :** réduire la mortalité ;
- OBJECTIF 5 :** favoriser l'acceptation locale ;
- OBJECTIF 6 :** coordonner le plan et diffuser les connaissances et les pratiques.



Ces objectifs spécifiques se déclinent en 19 actions détaillées dans la suite du document.

Les 19 actions du plan

ACTION 1

Améliorer la prise en compte de la sauvegarde du Milan royal dans les politiques publiques française et européenne

Le bilan réalisé à l'occasion de l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité a mis en évidence la nécessité de favoriser l'appropriation des plans nationaux d'actions par leurs acteurs et leur intégration dans les politiques territoriales et sectorielles concernées (aménagement du territoire, urbanisme, agriculture).

Résultat attendu : meilleure prise en compte des enjeux Milan royal.

ACTION 2

Assurer une veille de la population nicheuse française

Cette action doit permettre de donner des informations sur l'état de conservation de la population nicheuse à partir des éléments suivants : évolution de la taille de la population nicheuse (enquêtes), évolution de la productivité (nombre de jeunes à l'envol par couple reproducteur) de la population nicheuse et évolution du taux de survie local.

Résultat attendu : évaluation et évolution de la population nicheuse ; mesure de la productivité, détermination du taux de survie.



Milan royal adulte © Adrien Aebischer

ACTION 3

Organiser le suivi de la population hivernante

Depuis 2007, un recensement hivernal simultané reconduit chaque année a permis d'évaluer l'effectif et la répartition de la population hivernante nationale et de prendre conscience de l'importance de la France pour l'hivernage de l'espèce, avec 10 à 15 % de l'effectif mondial hivernant en France. Poursuivre ce recensement permettra de surveiller la tendance d'évolution numérique de la population hivernante et les changements intervenant dans sa distribution.

Résultat attendu : taille et répartition de la population hivernante.



Dortoir de milan royaux © Sébastien Heinerich

ACTION 4

Suivre la migration du Milan royal sur les cols pyrénéens

Avec 4 000 à plus de 19 000 milans royaux dénombrés chaque année, les cols pyrénéens représentent un bon échantillonnage de la population mondiale migratrice, estimée à environ 60 000 individus. Les résultats de suivi ont ainsi mis en évidence la chute des populations dans les années 90, la stabilisation dans les années 2000 et une actuelle progression des effectifs.

Résultat attendu : nombre de migrateurs transitant par les cols pyrénéens.



Migration de Don Quichotte

ACTION 5

Mieux connaître le comportement inter-nuptial des adultes nicheurs

Les données sur l'hivernage des oiseaux adultes sont quasi inexistantes. Ils peuvent être sédentaires, migrateurs partiels ou hivernants « complets ». Ces différences ont des répercussions sur leur taux de survie. Il est donc indispensable de cerner avec précision le comportement des adultes en période inter-nuptiale en fonction des gros noyaux de population.

Résultat attendu : zone d'hivernage des adultes et parcours migratoire.

ACTION 6

Améliorer les connaissances sur la disponibilité des proies et le régime alimentaire

Les ressources alimentaires sont un facteur clé qui conditionne la productivité et le taux de survie hivernal. Leur connaissance est nécessaire à la mise en œuvre d'actions de protection de manière à favoriser la présence d'espèces proies et leur accessibilité. Il convient donc de cerner les préférences alimentaires de l'espèce en fonction des régions et de déterminer notamment le niveau de dépendance du Milan royal aux campagnols terrestres et des champs. L'étude doit déboucher sur des préconisations d'amélioration ou de restauration d'habitats favorables.

Résultat attendu : mieux connaître le régime alimentaire (pour mieux comprendre les causes de régression notamment en matière de ressources alimentaires et envisager la mise en œuvre d'actions de conservation).



Don Quichotte, Milan royal balisé © Morgane Bricard



ACTION 7

Renforcer les actions de préservation et de restauration d'habitats ouverts favorables

Aucune étude sur l'habitat de nidification du Milan royal n'a été menée en France et pourtant caractériser son habitat permettrait d'appréhender de manière suffisamment fine les préférences de l'espèce en termes de milieux fréquentés.

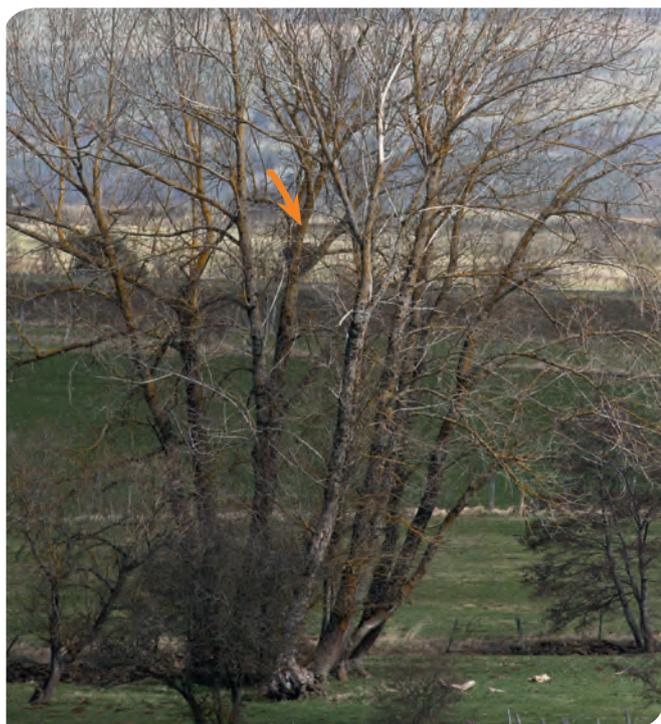
Résultat attendu : conservation ou restauration des éléments nécessaires au cycle de vie du Milan royal ; meilleure prise en compte des exigences de l'espèce (permettant la mise en œuvre d'actions de conservation).

ACTION 8

Renforcer les actions de préservation et de restauration d'habitats boisés favorables

Le Milan royal utilise comme sites de nidification des habitats boisés favorables, localisés près de ou au sein de milieux ouverts eux-mêmes favorables au plan trophique. Les modifications du milieu dans lequel le site de nid est placé entraînent une altération des capacités d'accueil et sont de nature à accroître la mortalité des jeunes, à diminuer la productivité des couples ou à provoquer la disparition d'un ou plusieurs couples.

Résultat attendu : conservation ou restauration des éléments nécessaires à la reproduction du Milan royal ; meilleure prise en compte des exigences de l'espèce dans le site de nidification.



Nid de Milan royal © Romain Riols

ACTION 9

Mettre en place des placettes pour accroître les ressources alimentaires

Les ressources trophiques dont dépend le Milan royal sont à rechercher à la fois dans l'habitat mais aussi dans des apports dont l'origine tient de longue date aux activités humaines. Ces apports (équarrissage familial, décharges) sont en voie de disparition, en particulier pour des raisons sanitaires. Poursuivre la mise en place de placettes de nourrissage et promouvoir l'équarrissage naturel sont des mesures nécessaires pour soutenir les populations existantes, principalement pendant l'hivernage.

Résultat attendu : mise en place d'un réseau cohérent par région ; évolution favorable de la population de milans (hivernants et nicheurs, productivité).



Approvisionnement d'une placette d'alimentation © Marie-Hélène Chillet



Placette d'alimentation fréquentée par des milans royaux © LPO Limousin

ACTION 10

Diagnostiquer des secteurs favorables et mettre en place des actions expérimentales en périphérie des noyaux fréquentés par le Milan royal

Bien que philopatric, le Milan royal est régulièrement observé dans des secteurs périphériques. Si l'espèce n'a pas tendance à étendre son aire de répartition localement, la mise en place de placettes de nourrissage dans des zones périphériques favorables pourrait permettre de fixer des oiseaux immatures et adultes, nicheurs proches ou de passage. Le nourrissage hivernal pourrait également être étendu à la période de nidification et de migration afin d'encourager l'extension de certaines populations.

Résultat attendu : fixation d'une petite population dans une aire non encore habitée par le Milan royal.

ACTION 11

Garantir l'utilisation de la bromadiolone dans le cadre d'une lutte raisonnée

La bromadiolone, puissant anticoagulant, est utilisée dans de nombreux départements français pour lutter contre les pullulations de campagnols. Or l'emploi de cette dernière provoque des empoisonnements de plusieurs espèces non cibles dont le Milan royal, particulièrement touché du fait de ses mœurs opportunistes et charognardes.

Conformément à l'arrêté interministériel du 14/05/2014 encadrant l'utilisation de cette substance, des plans d'actions associant tous les acteurs doivent être mis en place dans toutes les régions concernées par le risque « campagnols » afin de formaliser les modalités de surveillance et définir les conditions d'une lutte raisonnée limitant au maximum l'utilisation de la bromadiolone. Les actions de lutte préventive devront être favorisées.

Résultat attendu : diminution de la mortalité.



Milan royal et Buses variables victimes d'empoisonnements © LPO Aveyron

ACTION 12

Faire diminuer les autres risques d'empoisonnement et mesurer l'impact des substances toxiques

L'empoisonnement est la première cause de mortalité du Milan royal en France. Outre les intoxications à la bromadiolone, il est également victime d'empoisonnements par des substances toxiques interdites à la vente et à l'utilisation en France. Le carbofuran est la principale substance responsable de ces intoxications provenant d'actes malveillants. Autopsies, analyses toxicologiques, études sur la toxicité et la rémanence de ces substances, diffusion des connaissances, campagnes de sensibilisation sont autant d'opérations à mener pour enrayer cette menace.

Résultat attendu : diminution de la mortalité.



Milan royal sur sa proie © Bruno Berthémy



ACTION 13

Surveiller la mortalité du Milan royal et renforcer les actions de police de la nature

La mortalité d'origine anthropique du Milan royal est une cause importante de dégradation de l'état de conservation de l'espèce. Afin de mieux connaître la répartition des différentes causes, de mieux l'estimer, de mieux la prévenir et de mieux sanctionner les infractions, il est essentiel de renforcer la surveillance de cette mortalité et les suites données aux cas découverts.

Résultat attendu : diminution de la mortalité et amélioration de la productivité.

ACTION 14

Améliorer la prise en compte et le suivi du Milan royal dans les projets éoliens

Les collisions avec les éoliennes constituent un facteur de mortalité de l'avifaune à l'échelle européenne. En France, les cas de mortalité de Milan royal sont encore peu nombreux, peu de parcs étant pour l'instant implantés dans l'aire de répartition de l'espèce, mais ils n'en sont pas moins en augmentation ces dernières années. Les expériences de nos confrères européens doivent amener à considérer, avec la plus grande vigilance, tout nouveau projet d'implantation de parc éolien pour éviter que ces derniers ne deviennent une menace plus importante et parallèlement à surveiller de près l'impact des parcs existants.

Résultat attendu : diminution de la mortalité.



Milan royal victime d'une éolienne © Christelle Scheid

ACTION 15

Limiter l'impact des lignes et poteaux électriques

L'électrocution et la collision avec les câbles électriques sont une des causes importantes de mortalité des rapaces en France. L'élaboration de cartographies des risques d'électrocution et de percussion, la mise en œuvre d'une charte avifaune coordonnée à l'échelle nationale, la définition d'une stratégie et d'un échancier pour la neutralisation des zones prioritaires, etc. sont autant de sous-actions qui permettront de réduire la mortalité.

Résultat attendu : meilleure prise en compte des enjeux « Milan royal ».

ACTION 16

Améliorer la gestion des centres d'enfouissement techniques

Les décharges d'ordures ménagères sont largement fréquentées par les milans royaux, notamment en hiver. Or, pour des raisons sanitaires, des produits raticides sont utilisés dans l'enceinte de ces centres. Leurs conséquences sur le Milan royal sont méconnues en France.

Résultat attendu : diminution de la mortalité.



Milans royaux sur une décharge © Romain Riols

ACTION 17

Sensibiliser les publics cibles

La place et le rôle des rapaces continuent d'être méconnus et ignorés. Ils sont encore victimes de destructions volontaires ou involontaires mais aussi de pratiques agricoles bien souvent peu favorables au maintien de leurs habitats. La sauvegarde du Milan royal et la prise en compte de ses besoins nécessitent donc d'informer et de sensibiliser les publics cibles (profession agricole, chasseurs, décideurs, forestiers, grand public...).

Résultat attendu : faire découvrir le Milan royal, renforcer la mobilisation bénévole, améliorer et renforcer la prise en compte des enjeux « Milan royal » dans les politiques publiques, encourager des pratiques vertueuses et favorables à l'espèce, etc.

ACTION 18

Animer les réseaux et diffuser les connaissances

Le réseau national, mis en place avec le premier plan de restauration, constitue la force vive, indispensable à l'amélioration des connaissances et la mise en œuvre d'actions de conservation et de sensibilisation. Il convient

donc de le consolider et le faire vivre afin de poursuivre le travail engagé jusqu'à présent. La diffusion des connaissances est, elle aussi, indispensable pour favoriser l'acceptation locale et une meilleure prise en compte des enjeux « Milan royal ».

Résultat attendu : entretenir, élargir et dynamiser le réseau existant, disposer d'un réseau européen actif et dynamique, développer des programmes européens et transfrontaliers, etc.

ACTION 19

Coordonner et évaluer le plan

La sauvegarde du Milan royal passe par une appropriation la plus large possible de l'état des connaissances et de la stratégie à mettre en œuvre sur le territoire national. Il conviendra donc de diffuser largement le plan, de porter à connaissance et de valoriser les connaissances acquises et d'évaluer et si besoin ajuster les actions.

Résultat attendu : large diffusion du plan d'actions et appropriation par le plus grand nombre, mise en œuvre coordonnée des actions du plan, obtention de financements, etc.



Rencontre du réseau Milan royal dans les Pyrénées © LPO



<http://rapaces.lpo.fr/milan-royal>

Édition 2018

Coordination : Fabienne David (LPO France)
Relecture : Sébastien Didier, Danièle Monier, Christian Riols et Jean-Marc Thiollay
Mise en page : Cécile Rousse (LPO France)
Photo de couverture : Christian Aussaguel, 4^e de couverture : Adrian Aebischer



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Un programme initié par le Ministère de la transition écologique et solidaire,
coordonné par la DREAL Grand Est et animé par la LPO France

www.ecologique-solidaire.gouv.fr